

LÉGISLATURE 2020-2025 DÉLIBÉRATION PR-1529 I SÉANCE DU 28 MARS 2023

Crédit de 500 000 francs destiné aux études pour la création d'un skate-parkour-park, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal (PR-1529 I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs, destiné aux études pour la création d'un skate-parkourpark, sis rue de Montbrillant 38, sur une partie de la parcelle N° 7514, domaine public communal.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en une annuité.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

La Secrétaire : Yasmine Menétrey	Certifié conforme:	La Présidente: Uzma Khamis Vannini